

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux le 12 avril à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la commune de VERJON, régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle des délibérations.

Présidence : Monsieur Philippe JAMME, Maire

Présents : Philippe JAMME, Odile MULLER, Etienne MOREL, Muriel BURDEYRON, Jean BURDIN DE ST MARTIN, Izabela CAZENAVE, Annie CIRELLA, Rachel FARIA, Géraud BERTHIER DE GRANDRY

Absent Excusé : Mr Richard GERBALDI, pouvoir donné à Mme Izabela CAZENAVE

Secrétaire de séance : Mr Jean BURDIN DE SAINT MARTIN

Le compte rendu du conseil municipal du 24 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'ajout d'une question à l'ordre du jour :
le vote du principe de l'amortissement des travaux pour l'extinction des lampes et l'extension de l'éclairage du village.

Auparavant, Monsieur le Maire avait rappelé que le vote du principe de l'amortissement de l'achat du tracteur était déjà à l'ordre du jour ; il avait précisé que cette proposition faisait suite à son échange avec la Trésorerie de Montrevel-en-Bresse, lui ayant confirmé l'intérêt du principe d'amortissement, et la nécessité de ce vote.

Monsieur le Maire a ouvert la séance et exposé ce qui suit :

Vote du principe d'amortissement pour l'achat du tracteur, les travaux pour l'extinction des lampes et ceux pour l'extension de l'éclairage aux Battières

Monsieur le Maire informe que la commission des finances s'est réunie pour la préparation du budget primitif 2022. Toutefois, ce principe d'amortissement n'étant alors pas prévu, les chiffres présentés ont dû être revus. Monsieur le Maire rappelle que la durée d'amortissement pour l'extinction de l'éclairage et l'extinction des lampes avait été fixée à 5 ans.

Il présente la durée proposée pour le tracteur, soit 7 ans, ainsi que les montants annuels proposés :

- l'extinction des lampes : 2923.40 € par an.
- l'extension de l'éclairage : 3782.15 € par an.
- le tracteur : 9685 € par an.

Un échange s'en suit avec les membres du conseil municipal concernant l'amortissement pour l'extinction de l'éclairage, ces travaux correspondant à un changement des transformateurs.

Monsieur le Maire propose de délibérer pour voter le principe d'amortissement des trois objets cités précédemment et, le cas échéant, fixer la durée d'amortissement du tracteur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE de

- voter le principe de l'amortissement pour
 - l'extinction des lampes
 - l'extension de l'éclairage au niveau de la rue des Battières
 - le tracteur
- fixer la durée de l'amortissement du tracteur à sept années.

DONNE tout pouvoir au Maire pour signer les documents afférents au dossier et à effectuer les écritures comptables nécessaires.

D'autre part, Monsieur le Maire informe que des réunions de quartier permettront aux habitants du village de s'exprimer sur les jours et heures d'extinction des lampes.

Informations diverses

Aire de covoiturage

Monsieur le Maire présente le projet de l'aire de covoiturage sur la commune de Villemotier, financé par cette dernière avec l'aide du Département. Il précise que l'Agglo n'est pas intéressée par ce projet.

CCAS

Monsieur le Maire informe de la démission de deux membres : Madame Stéphanie SERVIGNAT du fait du poste occupée à la Mairie, et Madame Myriam CHARPAIL. Il est donc nécessaire de retrouver deux membres, que le conseil municipal devra habiliter.

Commission bois

Concernant l'élagage, Etienne MOREL annonce que des devis ont été demandés pour les branches supplémentaires.

Familles ukrainiennes

Izabela CAZENAVE, conseillère municipale chargée de la gestion des familles ukrainiennes, fait un point sur les moyens mis en place pour les besoins de ces familles.

Elle informe que des cours de français auront lieu tous les jeudis après-midis dans la salle du conseil. Des petites fournitures de bureau seront à prévoir.

Autres

Odile MULLER et Annie CIRELLA se sont rendues à une réunion sur les « voies douces » pour suivre l'évolution du projet.

Monsieur le Maire rappelle que la commémoration des Déportés aura lieu le 24/04 à 11h15. Elle sera suivie de la remise de la Marianne de la civilité, Verjon étant une commune ayant un fort taux de participation au vote. Un verre de l'amitié offert par la municipalité sera l'occasion de fêter le départ en retraite de l'ancienne secrétaire de mairie, Madame Chantal LARCHER.

Monsieur le Maire informe que Madame Stéphanie SERVIGNAT, la secrétaire de mairie, ayant trouvé un emploi complémentaire, un changement de ses jours travaillés serait souhaitable : il s'agirait du mardi et du jeudi en journée complète, et du vendredi matin.

Le Conseil Municipal donne à l'unanimité un avis favorable

Fait pour être affiché le 10 mai 2022 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Philippe JAMME

